2 septembre 2008 **08.375**

Question du groupe libéral-radical

Mais que fait ou que ne fait pas la police?

"Dans le domaine de la sécurité, quand on en fait trop nous sommes des imbéciles et quand on n'en fait pas assez, nous sommes aussi des imbéciles ".

Cette réplique, a été à plusieurs reprises utilisée par nos autorités en réponse aux mesures prises dans le cadre de la sécurité de manifestations.

Et quand on ne fait rien, alors on est quoi?

En effet, l'attitude de la police lors des événements survenus dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier en ville de Neuchâtel, à la Rotonde d'une part et son comportement envers les automobilistes d'autre part, requièrent quelques questions au gouvernement.

De nombreux citoyens ordinaires nous ont fait part de leur mécontentement face aux nombreux contrôles routiers débouchant sur des mises à l'amende pour des broutilles liées à la circulation routière. Toutefois, quand bien même il s'agit d'infractions mineures, les montants des amendes laissent supposer une rentabilité certaine des activités de répression de la police.

Par ailleurs, nombre de contribuables sont scandalisés par la passivité de cette même police devant des actes de vandalisme tels que ceux commis en juillet dernier à la Rotonde à Neuchâtel.

Quand bien même nous n'avons pas les compétences pour juger de la décision de la non-intervention immédiate, afin de ne pas mettre de l'huile sur le feu, nous partageons en revanche pleinement la position du procureur général, M. Pierre Cornu, qui dit regretter que la police n'ait pas même tenté d'identifier les auteurs de ces actes. Ce dernier annonce qu'il va rencontrer la police pour examiner les mesures à prendre dans des cas de ce genre (voir la presse régionale du 2 août 2008).

Nous ne pouvons pas rester insensibles à cette dichotomie de traitement entre des honnêtes citoyens qui sont parfois lourdement punis pour de légères infractions, au code de la route, alors que la police donne l'impression de laisser se commettre de graves déprédations en toute impunité. Il en va également de la crédibilité de nos institutions et des bons rapports entre la population, sa police et sa justice.

Ce sentiment d'impunité ressenti par la population, mis en parallèle avec une répression de notre police dans des domaines lucratifs et faciles à contrôler, requièrent les questions suivantes au Conseil d'État:

– quels sont les critères servant à la définition et à la priorisation des missions?
– qui définit ces critères?
– ces critères sont-ils en rapport avec les attentes de la population?
– quels sont la stratégie et les objectifs du gouvernement en la matière?
– la police a-t-elle des objectifs complémentaires à ceux de la sécurité et de la protection des citoyens, par exemple des objectifs financiers qui soient de nature supérieure à ceux de la sécurité et de la prévention?
– les effectifs policiers sont-ils répartis et engagés de manière adéquate?
– la police a-t-elle réellement les moyens d'intervenir efficacement en cas d'événement majeur et en particulier dans le cadre de manifestations annoncées?
– dans le cadre des mandats de prestations communaux découlant des dispositions de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, quelle est la possibilité pour les autorités communales concernées d'obtenir que les interventions policières s'effectuent avec le sens de la mesure nécessaire pour à la fois garantir la sécurité des populations locales face au vandalisme et éviter de prendre l'automobiliste pour une vache à lait?

Si le groupe libéral-radical est très attaché à la sécurité de notre population ainsi qu'à notre police à laquelle nous témoignons toute notre confiance, il ne souhaite cependant pas que la manière dont l'événement de la Rotonde a été géré se reproduise et que les missions confiées à notre police soient influencées par des motifs d'ordre financiers ou de rentabilité.

Signataires: Y. Botteron, O. Haussener, Ph. Haeberli, C. Häsler, Ph. Bauer, M. Fellrath, W. Jakob, A. Obrist, F. Monnier, C. Guinand, C. Blandenier, Ph. Gnaegi, C. Boss, C. Gueissaz, F. Bigler, R. Comte, M.-A. Nardin, T. Perrin, D. Humbert-Droz, J. Tschanz, P. Castella, E. Bernoulli, Y. Fatton, Y. Botteron, J.-F. de Montmollin, Ch. Imhof et P. Ummel.